

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 09 MAI 2022 à 20.00 HEURES.

0. Administratif :

1. Présidence : M. Serge Carrard, syndic de la commune.
2. Début : à 20 h 00
3. Participants : 5 membres du conseil communal, la boursière et la secrétaire, 17 citoyennes et citoyens actifs selon liste des présences contresignée; 8 personnes sont excusées.
4. Scrutateurs : M. Damien Yerly et M. Didier Meunier sont désignés.
5. Convocation : une circulaire à tous ménages, affichage au pilier public et insertion dans la feuille officielle No 17 du 29.04.2022.
6. Aucune remarque n'est retenue sur le mode de convocation ; le syndic déclare ouverte cette assemblée où toutes les décisions seront verbalisées.
7. Ordre du jour établi :
 1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 et approbation
 2. Comptes 2021
 - 2.1. Comptes de fonctionnement 2021
 - 2.2. Comptes des investissements 2021
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Préavis de la commission financière
 - 2.5. Approbation
 3. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation
 4. Règlement relatif à la délégation de tâches pour l'accueil extrascolaire et approbation
 5. Divers

I Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée précédente du 13 décembre 2021 (pages 393 à 401 du registre) n'est pas lu. Il a pu être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au secrétariat communal.

Aucune remarque n'est formulée, l'assemblée adopte ce PV par un vote à main levée.

Décision: L'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021 à l'unanimité

(Les membres du CC n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Suite page 403

II Comptes 2021

2.1. Comptes de fonctionnement 2021

- 1) M. Daniel Martin, responsable des finances présente les comptes 2021.
- 2) Les comptes sont présentés avec la colonne comparative du budget 2021.
- 3) Au terme de chaque chapitre, la parole est proposée aux participants.
M. Daniel Martin donne des explications pour les postes qui méritent d'être mis en évidence. Il relève particulièrement les positions :

- **Administration** / Traitement du personnel administratif, achats de machines et de mobilier de bureau, prestations à des tiers, frais d'avocat
- **Enseignement et formation** / participation au cercle scolaire primaire, camp de ski, contribution aux institutions pour personnes handicapées, achat de machines et mobilier
- **Santé** / participation aux subv. Cantonal soins spéciaux, participation aux soins à domicile
- **Affaires sociales** / subvention aux crèches et garderies d'enfants, participation pour personnes handicapées ou inadaptées
- **Transports et communications** /entretien des routes
- **Protection et aménagement de l'environnement** / frais de ramassage et décharge, taxes d'utilisation, autorisations de construire
- **Finances et impôts** / impôt sur les gains immobiliers et plus-value, impôt sur les mutations immobilières, récupération pertes sur débiteurs, amortissements supplémentaires

- 4) Le Syndic demande s'il y a des questions.

M. Martin répond aux questions posées sur les comptes de fonctionnement 2021.

2.2 Comptes des investissements 2021

M. Daniel Martin présente le compte des investissements 2021.

- **Transports et communications** / Eclairage publique
- **Protection et aménagement de l'environnement** / Aménagement du PAL
- **Finances et impôts** / Rénovation patrimoine communal

2.3 Rapport de l'organe de révision

M. Daniel Martin lit un extrait du rapport de l'organe de révision qui mentionne que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux. La fiduciaire recommande à l'assemblée de les approuver.

2.4 Préavis de la commission financière

- 1) M. le Syndic invite la commission financière, par la voix de M. Marc Gebhard, à présenter son rapport. Dans sa séance du 12 avril 2022, la commission financière a analysé le rapport de l'organe de révision, a délivré un préavis favorable et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2021 tels que présentés.

2) Les comptes 2021 sont résumés ainsi dans ce tableau de récapitulation :

Récapitulation générale	Charges	Produits
Totaux fonctionnement	1'793'654.04	1'869'262.93
Excédents : produits	75'608.89	
Totaux investissements	156'829.30	0.00
Excédents : charges		156'829.30

3) Suite à cette présentation, le Syndic invite l'assemblée à se déterminer par un vote à main levée.

Décision: L'assemblée accepte les comptes de fonctionnement 2021 à l'unanimité.

(Les membres du CC n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Décision: L'assemblée accepte les comptes d'investissements 2021 à l'unanimité.

(Les membres du CC n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Le syndic remercie l'assemblée pour ce vote clair et la confiance témoignée.

III. Désignation de l'organe de révision des comptes – approbation

M. Daniel Martin informe l'assemblée que depuis 3 ans, nos comptes sont révisés par la Société FidExpert Fribourg.

M. Marc Gebhard, président de la commission financière, informe que la commission propose de continuer durant 3 exercices avec cette société.

Décision: L'assemblée désigne FidExpert pour une nouvelle période de 3 ans, à l'unanimité.

(Les membres du CC n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

IV. Règlement relatif à la délégation des tâches pour l'accueil extrascolaire et approbation

Mme Violaine Bulliard présente le règlement relatif à la délégation des tâches pour l'accueil extrascolaire (AES). Elle informe que la Commune de Lully s'occupe de l'administratif de l'AES et que ce règlement définit la collaboration entre les 2 communes.

Ce nouveau règlement ne change pas la clé de répartition des frais.

Décision: L'assemblée approuve le règlement de tâches pour l'accueil extrascolaire à l'unanimité.

(Les membres du CC n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

V. Divers

1. Le Syndic ouvre le chapitre des divers ; il communique d'abord quelques informations utiles.

- Suite à l'annulation du traditionnel repas du 6 janvier en 2021 et 2022, il nous est apparu essentiel d'organiser un moment d'échange et nous avons invité nos aînés pour partager un repas le 2 juin 2022 au restaurant des Cluds.
- M. Alexandre Dufour présente les résultats de l'étude de mobilité sur le chemin du Purgatoire, à savoir 3 plans montrant les aménagements qui vont être apportés aux carrefours de L'Essert, de la Côte et de Bochet-Carra. Le Chemin du Purgatoire va devenir prioritaire. Ces plans seront soumis à l'enquête pour une période de 30 jours.
- M. Daniel Martin informe que nous avons l'obligation de refaire notre PAL (Plan d'aménagement local) tous les 15 ans. Le nôtre remonte à plus de 25 ans. Nous avons changé d'équipe pour la commission d'urbanisme. Nous avons un peu de retard par rapport à notre planning, mais le dossier avance bien.
- Mme Michèle Martin informe l'assemblée sur la plateforme internet « Mon Plan Climat » rattachée au Service de l'environnement (SEn). Nous avons eu la visite virtuelle d'une responsable du SEn pour nous présenter le portefeuille d'actions durables pour les communes. Pour la suite des démarches, le conseil va lister les actions qui peuvent être mises en place et également lister les actions déjà entreprises dans notre Commune.

2. M. le Syndic donne la parole aux citoyens :

- M. Jean-Luc Fivaz demande si nous allons remettre en place les toilettes publiques à la place de jeux.
M. le Syndic lui répond que nous avons reçu des remarques sur l'état de ces WC, et vu le manque de respect, nous avons pris la décision de les enlever.

Pour terminer, M. le Syndic présente nos nouveaux concierges, à savoir Mme Cynthia Nery et M. Gabriel Mottaz. Ils sont en fonction depuis le 1^{er} janvier 2022. Il profite pour leur souhaiter la bienvenue dans notre Commune.

Le Syndic remercie chaleureusement tous les participants à cette assemblée ainsi que tous les citoyens de la commune pour la confiance accordée. Il invite les présents à partager le verre de l'amitié. L'assemblée est levée à 20 h 50.

Châtillon, le 9 mai 2022

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

M. Vocat

Le président :

S. Carrard
